Conseiller en Prévention - Niveau III (Connaissance de base)

× 42 h

€ 759,00 €

Public

- Conseillers en Prévention.
- Dirigeants des entreprises qui assument eux-mêmes la fonction de Conseillers en Prévention.
- Cadres, personnel de maîtrise, ainsi que tous les membres de la ligne hiérarchique de l'entreprise ou des services publics

Chaque employeur est tenu d'établir un service interne pour la prévention et la protection au travail. Il y a donc une activité centrale qui doit toujours être exercée au sein de l'entreprise et pour laquelle une personne doit être présente dans l'entreprise. Dans la règle, il s'agit d'un travailleur qui remplit la fonction de conseiller en prévention. Dans les entreprises de moins de 20 travailleurs, l'employeur peut être lui-même le conseiller en prévention.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la formation exigée dans les services internes pour la prévention et la protection au travail, vous trouverez les infos sur le site http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=571

Prérequis

Il n'y a pas de conditions particulières d'admission pour cette formation.

Objectifs

La réglementation belge impose à chaque entreprise ainsi que les services publics de désigner un Conseiller en Prévention.

Cette formation de base permet de disposer d'une connaissance suffisante de la législation et avoir les connaissances techniques et scientifiques nécessaires à l'exercice de son activité de Conseiller en Prévention Niveau III.

Elle constitue une excellente préparation voire une porte d'accès pour les Conseillers en Prévention qui souhaiteraient acquérir le Certificat de Formation Complémentaire de Niveau II.

- Introduction (1 heure)
- Législation sur le Code du Bien-être (2 heures)
- Les accidents de travail (4 heures)
- Atelier pratique (3 heures)
- Structures (SIPP, CPPT, DS) et responsabilités (4 heures)
- Les EPC et EPI (3 heures)
- Sécurité (chimie et machines) (3 heures)
- Le SEPP (4 heures)
- Le SDGR et le Contrôle du Bien-être (3 heures)
- Les aspects psychosociaux (3 heures)
- Ergonomie (TMS, température, bruit...) (4heures)
- Sécurité Incendie Explosions Electricité (4 heures)
- Missions annuelles et pictogrammes (2 heures)
- Examens écrits et remise des certificats (2 heures)

Informations pratiques

- Droit d'inscription 759,00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".

Horaires

- Verviers
 - Du 21 novembre 2025 au 10 décembre 2025 De 8h30 à 17h15
 - Du 4 février 2026 au 25 mars 2026
 De 8h30 à 17h15
- Villers-Le-Bouillet
 - Du 7 novembre 2025 au 12 décembre 2025 De 8h30 à 17h15
 - Du 19 mars 2026 au 23 avril 2026
 De 8h30 à 17h 15 selon les jours

Q Liège

- Du 19 janvier 2026 au 16 mars 2026
 De 8h30 à 17h15
- Du 18 mars 2026 au 22 avril 2026
 De 8h30 à 17h15
- Du 22 mai 2026 au 26 juin 2026
 De 8h30 à 17h15

> Certificat - Attestation

En cas de réussite, le participant qui aura réussi le test de fin de formation, reçoit un certificat reprenant les différentes matières exposées

Il est obligatoire d'être présent à la totalité de cette formation pour le recevoir.

La réussite de cette formation n'est pas nécessaire pour l'inscription à la formation de Niveau II.

--> La participation aux 6 journées est OBLIGATOIRE pour l'obtention du certificat. Aucun report ne sera autorisé sauf accord exceptionnel avec le centre de formation.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/domaines-deformation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200)

Formation agréée Cefora (https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation. (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)



Reconnaissance

La formation et le certificat sont reconnus pas le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et sont conformes à l'AR du 17 mai 2007 relatif à la formation des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail

Examens

L'évaluation est constituée d'un travail écrit à préparer à domicile et d'un questionnaire de type QCM qui balaye l'ensemble de la matière.

Conseiller en Prévention - Niveau III (Connaissance de base) - Les mercredis 4, 11 février, 4, 11,18 et 25 mars 2026, Verviers

Organisation

Un certificat de réussite sera remis à chaque participant qui aura satisfait au test d'évaluation et qui aura été présent aux 42 heures de formation. La présence à l'ensemble des heures de cours est obligatoire.

Outre les supports de cours numériques, le prix comprend un accueil boissons et un sandwich

Renseignements

Tél.: 087/32.54.55



Dates de formation
Les mercredis 4, 11 février, 4, 11,18 et 25 mars 2026

Horaire

De 8h30 à 17h15

Site de Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers Belgique

inscription-Verviers@centreifapme.be

087/32.54.55

Formateur

Les cours sont animés par des formateurs de terrain experts dans leur domaine. La formation est constituée d'aspects théoriques mais également basée sur des exemples et des interactions.